

MOISVILLE

Eure, canton Nonancourt, arrondissement Évreux, 151 habitants
I.S.M.H. 1996

Moisville (Eure)
Église Saint-Martin
Façade occidentale (cliché CAO de
l'Eure, Th. Leroy) 1994



LA PAROISSE de Moisville serait d'origine gallo-romaine, tout au moins de fondation antérieure au VII^e s. : sa dédicace à saint Martin plaide pour une origine ancienne. L'église, bordée à l'ouest par le cimetière, s'est trouvée peu à peu excentrée du centre du bourg, le village se développant au sud. Le patron de la paroisse était au Moyen Âge le seigneur de Bières (hameau situé

à 2 km au nord), le plus célèbre étant Roger de Bières, chevalier mort en 1270, dont le magnifique gisant figure parmi les objets mobiliers de l'église. L'édifice lui-même, de plan général rectangulaire, se compose d'une nef coiffée d'un clocher et d'un chœur en léger retrait que prolonge vers l'est une sacristie. Les murs, de silex et calcaire, sont épaulés par plusieurs contreforts. Le léger désaxement du chœur par rapport à la nef, la présence dans le chœur d'étroites baies en plein cintre et d'un contrefort plat dans le mur oriental du XI^e ou du XII^e s. permettent de dater l'édifice d'origine. Cependant la plus grande partie de cette église est plus récente : la mise en œuvre de la maçonnerie, la régularité des lits de silex, et surtout la presque totale homogénéité de la construction suggèreraient une campagne unique de reconstruction après la guerre de Cent Ans, sans doute à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle. Les modifications du XVIII^e s., habituelles dans ce type d'édifice, ont été peu importantes, l'essentiel consistant en la construction, contre le chevet du chœur, d'une sacristie en petit appareil. La nef de volume unique est entièrement lambrissée en panneaux de chêne, quatre poteaux à aisseliers sur dé de pierre soutiennent le clocher. Un entrant formant "poutre de gloire" et une clôture de bois flanquée de deux retables latéraux séparent la nef du chœur. L'ensemble de l'abside est orné d'un maître-autel important de bois peint et sculpté datant des XVII^e et XVIII^e s., dont la mise en place a condamné les trois anciennes baies du mur du chevet.

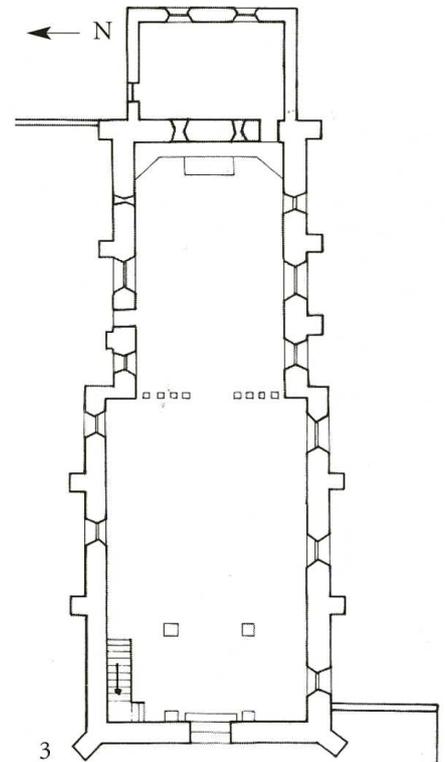
Si des travaux, notamment au clocher, furent semble-t-il régulièrement effectués au XIX^e s.,



1



2



3

Moisville (Eure)

Église Saint-Martin

1. Vue intérieure vers l'abside

2. Vue intérieure vers l'entrée,
(clichés CAO de l'Eure, Th. Leroy) 1994

3. Plan (Ag. Bâtiments de France) 1967

Conservation Régionale des Monuments
historiques : dossier de recensement, 1995.M. Charpillon, abbé A. Caresme,
*Dictionnaire historique de toutes les communes
du département de l'Eure*, Évreux, 1867,
p. 540-541 : "Moisville".A. Le Prévost, *Mémoires et notes... pour servir à
l'histoire du département de l'Eure*, éd. L. Delisle
et L. Passy, Évreux, 1862-1869, t. II, p. 413 :
"Moisville".M. Baudot, "Les églises des cantons de Saint-
André et de Nonancourt", *Nouvelles de l'Eure*,
n° 18, 1963, 4^e tr., p. 42.S. Levert, "Église Saint-Martin de Moisville",
Monuments et sites de l'Eure, n° 93, 1999,
p. 30-35.

l'édifice souffrit d'un manque évident d'entretien après la première guerre mondiale. Le Conseil Municipal put, en 1926, s'alarmer de la situation et approuver des devis d'architecte pour une église qui était devenue aux dires mêmes de l'assemblée communale "un danger public" : cependant les travaux ne furent pas exécutés ou du moins ne le furent que partiellement. En 1949, une délibération reprit dans ses conclusions exactement les mêmes termes que ceux de 1926. Dans les années 1980, l'état de cette église devint réellement dramatique, l'édifice était pratiquement à l'abandon, la plus grande partie du mobilier dut être évacuée.

Depuis quelques années, la commune a heureusement pris conscience de la gravité de la situation dans laquelle se trouvait son patrimoine. En 1999, elle a engagé les travaux de restauration nécessaires : ceux-ci ont concerné la remise en état de la charpente, la couverture du chœur et l'évacuation des eaux pluviales. La Sauvegarde de l'Art français a accordé à cette occasion deux subventions de 75 000 F et 30 000 F.

L. D.